

**BEJANIN – DERMAGNE – MAEKAWA Associés**

---

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris  
19 rue de Turbigo 75002 Paris

**ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE ET  
D'INSERTION SOCIALE (APSYS)**

---

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
8-10, boulevard Edmond Rostand 92500 RUEIL-MALMAISON  
N° SIRET : 395 350 978

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

(Exercice clos le 31 décembre 2012)



Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous avons découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris, le 3 mai 2013

Le Commissaire aux comptes

**BEJANIN – DERMAGNE – MAEKAWA Associés**

S.E.L.A.R.L de Commissaires aux comptes, représentée par



Serge MAEKAWA  
Associé gérant